

ARRETE MUNICIPAL PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

N° 23-124

Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE,

- Vu le code de la route ;
- Vu le code de la route et notamment l'article L325-1 relatif à la mise en fourrière ;
- Vu le code général des collectivités locales, dont ses articles L 2213-1 et L 2213-2 ;
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par arrêtés ministériels des 5 et 6 novembre 1992 ;
- Vu le Permis d'Aménager n° 90033 21 C0002 du 6 avril 2022 de la ville de Delle pour l'aménagement et la revitalisation du centre-bourg ;
- Vu la demande d'arrêté effectuée par la société COLAS France – CS 90607 – 90023 BELFORT CEDEX, mandatée par la ville de Delle pour réaliser ces travaux au centre-ville de Delle ;

CONSIDERANT

- qu'il y a lieu de réglementer le stationnement des usagers afin de permettre l'intervention de la société TECHNOVERT mandatée par la société COLAS France ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le 22 mai 2023, de 13H à 18H, le stationnement sera interdit sur la place en zone bleue située devant le n° 3bis, Grand'rue. Le stationnement des véhicules de la société TECHNOVERT et le dépôt de matériaux y seront en revanche autorisés.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation temporaire nécessaires aux dispositions du présent arrêté, seront mis en place par la société COLAS France chargée des travaux sous son entière responsabilité.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Tout véhicule constaté en infraction aux dispositions du présent arrêté fera l'objet d'un enlèvement par une fourrière automobile agréée. Les frais qui en découleront seront à la charge du propriétaire du véhicule.

ARTICLE 4 : Madame le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, les agents de la Gendarmerie, les agents de la Police Intercommunale, le garde-Champêtre, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie ;
- Monsieur le Président de la CCST – Police Intercommunale ;
- Monsieur le Directeur de la société COLAS France.

A Delle, le 17 mai 2023.

Sandrine JANIAUD LARCHER
Maire de Delle

Par délégation du Maire,
Lionel ROY

Adjoint au Maire Ville de DELLE



Mis en ligne sur le site internet de la commune le 22/05/2023.
par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE.